



Mairie de SAINT-CYR-DU-DORET
3 Route de Fontenay le Comte
17170 SAINT-CYR-DU-DORET
☎ 05.46.27.83.18.
✉ mairie@stcyrdudoret.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT CYR DU DORET

Séance du 17 octobre 2024

Nombre de membres
en exercice : 13
présents : 10
pouvoir : 2
votants : 12

Date de la convocation : 10 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Cyr du Doret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Ghislaine GOT, Maire.

Présents : Mme Ghislaine GOT, M. Didier DENIS, Mme Audrey DENIMAL, Mme Nathalie SCHOPPE, Mme Aurélie BOUYER, Mme Aurore CASTELLIER, M. Cyril CHAUVIN et M. Fabien CHEVALIER.

Excusés : Mme Marie-Bénédicte DUVIVIER et Mme Elodie VIAUD

Absent : M. Benjamin DELAIRE.

Pouvoirs : Mme Marie-Bénédicte DUVIVIER a donné pouvoir à M. Cyril CHAUVIN, Mme Elodie VIAUD a donné pouvoir à Mme Audrey DENIMAL.

Madame Aurélie BOUYER a été élue secrétaire de séance.

Arrivée à 19h45 de M. David SOUCHET

Arrivée à 20h05 de Mme Johanna GRASSET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Madame le Maire présente le compte-rendu qui est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024_10_17_01 PORTANT ADHESION A LA CONVENTION-CADRE RELATIVE AUX MISSIONS FACULTATIVES PROPOSEES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME

Madame Audrey DENIMAL FLEURY, Adjointe en charges des finances expose au Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives, tels que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre, jointe en annexe de la présente délibération.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- D'adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, ci-annexée,
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription....), et d'engager les sommes afférentes.

DELIBERATION N° 2024_10_17_02 RELATIVE A L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Mme Audrey DENIMAL FLEURY, Adjointe en charge des finances rappelle que la commune a, par la délibération N°2024_02_22_01 du 22 février 2024, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents ;

Elle expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ; Qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,32 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ;

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les taux et prestations négociés pour la collectivité de Saint Cyr Du Doret par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire, et **décide** d'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;

- Assureur : RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE / RELYENS SPS
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

DELIBERATION N° 2024_10_17_03 APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DE FONCTIONNEMENT AVEC LA SOCIETE API DISTRIBUTION SAS

Madame le Maire rappelle que la Commune de Saint Cyr Du Doret a été sollicitée par la société API DISTRIBUTION SAS afin que cette dernière installe sur le territoire de la Commune une supérette.

Le projet consiste dans la mise en place d'une supérette autonome, ouverte sept jours sur sept et disposant des produits de consommation les plus courants, produits alimentaires frais, surgelés, ambiants, hygiène et droguerie, ainsi que d'une sélection de produits locaux. La société API DISTRIBUTION SAS, par son concept innovant de distribution alimentaire, apporte un nouveau type de service dans les communes qui

en sont, pour l'instant, dépourvues. Elle se spécialise dans les services au monde rural.

La Commune de Saint Cyr Du Doret est une commune rurale, dépourvue de commerces alimentaires et ses habitants sont contraints d'effectuer plus de 7 km pour pouvoir se rendre dans le magasin le plus proche.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de subventionnement de fonctionnement ci-annexé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, a la majorité (1 Abstention Didier DENIS), **décide** d'approuver la convention de subventionnement de fonctionnement ci-annexé

DELIBERATION N° 2024_10_17_04 RELATIVE A LA REPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROPOSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE

Madame Audrey DENIMAL FLEURY, Adjointe en charge des finances rappelle aux membres présents que le pacte financier et fiscal (PFF) a été voté en conseil communautaire le 21 septembre 2022. Parmi les outils proposés se trouve l'optimisation de la DGF grâce au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et des attributions de compensations.

Le dernier rapport définitif a été adopté le 26 septembre 2018.

Le Conseil Communautaire dans sa délibération du 2 octobre 2024 propose la répartition suivante :

Commune	AC définitives 2024 (AC provisoires 2025)
ANDILLY	72 014 €
ANGLIERS	-12 808 €
BENON	-5 444 €
CHARRON	-20 092 €
COURCON	19 180 €
CRAMCHABAN	3 429 €
FERRIERES	-6 352 €
GREVE-SUR-MIGNON	-4 961 €
GUE-D'ALLERE	-10 511 €
LAIGNE	21 368 €
LONGEVES	-7 095 €
MARANS	733 028 €
NUAILLE-D'AUNIS	-10 844 €
RONDE	-4 111 €
SAINT-CYR-DU-DORET	-7 051 €
SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	2 798 €
SAINT-OUEN-D'AUNIS	-24 688 €
SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS	94 442 €
TAUGON	9 247 €
VILLEDoux	-26 295 €
TOTAL	815 254 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** d'approuver le montant dérogatoire d'attribution de compensation de – **7051.00 euros** pour la commune de Saint Cyr Du Doret.

DELIBERATION N° 2024_10_17_05 REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL

Monsieur Didier DENIS, Adjoint en charge des travaux indique qu'il est nécessaire de définir un tarif pour la prestation de transport du matériel, les agents étant de plus en plus sollicités car les locataires n'ont pas l'équipement nécessaire.

Il propose un forfait de 20 € pour les administrés et de 30 € pour les hors commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** d'appliquer les tarifs comme suit : 20 € pour les administrés et de 30 € pour les hors commune.

DELIBERATION N° 2024_10_17_06 VALIDATION DU DEVIS POUR LES TRAVAUX DE DEBERNAGE

Monsieur Fabien CHEVALIER ayant soumis un devis au titre de son entreprise sort de la salle, n'assiste pas à la délibération et ne vote pas.

Monsieur Didier DENIS, Adjoint en charge des travaux informe les membres du conseil que les accotements (bernes) doivent être mis au niveau de la chaussée.

Les travaux sont prévus à la Grosse Pierre, Chemin du Marais de Saint Cyr et Rue du Moulin Maingot. M. DENIS présente les devis.

Entendu l'exposé de Monsieur DENIS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Retient** le devis de la société SAS PGH 17 d'un montant HT de 3 932.50 €, soit 4 719.00 € pour les travaux de débernage

DELIBERATION N° 2024_10_17_07 VALIDATION DU DEVIS POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DES CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur Didier DENIS, Adjoint en charge des travaux informe les membres du conseil que les chemins communaux sont très endommagés et qu'il convient d'en refaire la voirie.

Il s'agit des chemins suivants :

- La Grosse Pierre
- Le Marais de Saint Cyr
- La Route du Pont Bastard
- La Rue du Moulin Maingot

M. DENIS présente les devis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Retient** le devis de la société Atlanroute d'un montant HT de 6 975.00 €, soit 8 370.00 € TTC, pour les travaux de voirie pour les chemins communaux.

DELIBERATION N° 2024_10_17_08 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Mme le Maire expose au conseil municipal que pour permettre aux agents communaux d'ouvrir un Compte Epargne Temps afin de déposer les congés non pris en cours d'année, une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** que le compte épargne temps sera mis en œuvre à compter du 01 décembre 2024.

DELIBERATION N° 2024_10_17_09 DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE

Monsieur Didier DENIS, Adjoint en charge des travaux expose, qu'il est nécessaire de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables, sans pour autant que la commune soit dans l'obligation de poursuivre le projet.

Monsieur Didier DENIS, indique avoir consulté en date du 10 mai 2024 les organes délibérants de l'EPCI dont la commune est membre, à savoir la communauté de communes Aunis Atlantique, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée depuis le 10 octobre 2024 selon les modalités suivantes : consultation publique par voie d'affichage et diffusion sur Panneapocket.

M. Didier DENIS informe le conseil municipal que les zones situées sur le périmètre de classement du PNR du marais poitevin ont été réalisées en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc. En date du 15 octobre 2024, le gestionnaire a rendu un avis favorable.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Photovoltaïque sur toiture – parcelle cadastrées ZL 127 - Puissance estimée 46kWc



- Photovoltaïque sur toiture – parcelle cadastrées ZL 105 – Puissance estimée 46KWc



M. Didier DENIS soumet cette proposition de zones à délibération.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M. le préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Charente-Maritime.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ M. Didier DENIS, Adjoint en charge des travaux, indique qu'un deuxième abri de car doit être installé à Fraigneau, les arrêts du matin et du soir étant situés à 2 endroits différents. Il est décidé de réutiliser l'ancien abri de car de Cramahé après restauration.
- ✓ M. Didier DENIS, informe les membres du conseil que les travaux de Morvins avancent bien malgré les intempéries et les informations parfois contradictoires transmises à la mairie.
- ✓ Il informe également les membres du conseil municipal que le limiteur de son a été installé dans la salle des fêtes avec un réglage à 95 décibels. Le règlement de la salle va être mis à jour et une clause limitant les heures d'utilisation de la sono à l'extérieur va être insérée. La possibilité d'installer une porte phonique entre la salle des fêtes et l'espace commun aux associations et au locataire va être étudiée.
- ✓ Mme le Maire indique la mise en place de badges professionnels par Cyclad pour accéder aux déchetteries à partir du 1^{er} janvier 2025 (52 passages pour les communes et 24 passages pour les professionnels et particuliers).
- ✓ Elle indique également avoir été relancée par la Coopec concernant leurs actions. Le sujet sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.
- ✓ Elle informe les membres du conseil qu'un des agents communaux a déposé une demande pour être pompier volontaire. Une convention sera établie avec le SDIS.
- ✓ Les conseillers sont invités à la cérémonie du 11 novembre.

- ✓ Mme le Maire indique avoir reçu un mail de Cyclad l'informant que les administrés de la commune sont bien équipés en kits biodéchets.
- ✓ Concernant la mise en place de la circulation à 30 km/h à Cramahé, les Département n'estime pas que cet endroit représente un point accidentogène, il rendra donc un avis défavorable. Un comptage sera effectué par leurs services. Cependant dans le cadre de ses pouvoir de police, Mme le Maire souhaite quand même passer Cramahé et Margot en zones à 30 km/h. Les panneaux situés de part et d'autre du plateau surélevé seront déplacés pour inclure une plus grande partie de la Route de Fontenay le Comte.
- ✓ Le repas des anciens aura lieu le 30 novembre, Mme le Maire demande l'aide au service et à la préparation de la salle de la part des conseillers municipaux. Seuls M. Cyril CHAUVIN et Mme Johanna GRASSET (présente jusqu'à 13h00) se sont proposés, Mmes Nathalie SCHOPPE, Aurore CASTELLIER et Audrey DENIMAL FLEURY pour la préparation de salle. Mme Aurélie BOUYER ne pourra pas être présente.
- ✓ Concernant les défibrillateurs une formation en e-learning est proposée par l'installateur. M. Cyril CHAUVIN ayant trouvé un ancien pompier (M. Thierry MICHAUD) pouvant dispenser cette formation en présentiel, cette solution est retenue. M. Cyril CHAUVIN en prévoira la programmation un dimanche en fin de matinée, l'ensemble des membres du conseil étant intéressés. Cette formation sera proposée à l'ensemble de la population.
- ✓ Mme Nathalie SCHOPPE, adjointe en charge de la vie communale, indique avoir besoin d'aide pour la rédaction du bulletin municipal de fin d'année. Les conseillers souhaitant contribuer, devront lui faire parvenir leurs articles.
- ✓ Les prochains conseils municipaux sont prévus les 14 novembre et 12 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h25.

La secrétaire de séance,
Aurélien BOUYER



Le Maire,
Ghislaine GOT



